

VILLE DE TRELON

PLAN LOCAL D'URBANISME

CHAPITRE 2

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 – LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE

- 2.1.1 – GENERALITES
- 2.1.2 – CLIMAT
- 2.1.3 – GEOLOGIE
- 2.1.4 – HYDROGRAPHIE
- 2.1.5 – OCCUPATION DU SOL

2.2 – LE PAYSAGE

- 2.2.1 – ENTITE PAYSAGERE D'APPARTENANCE
- 2.2.2 – UNITE PAYSAGERE

2.3 – LES HABITATS

- 2.3.1 – ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE
ET FLORISTIQUE
- 2.3.2 – ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX
- 2.3.3 – DIRECTIVE HABITAT

2.4 – LA FAUNE ET LA FLORE

- 2.4.1 – LA FAUNE
- 2.4.2 – LA FLORE

2.5 – L'ESPACE A VOCATION AGRICOLE

2.6 – L'EAU

- 2.6.1 – L'EAU
- 2.6.2 – LES RISQUES NATURELS

2.7 – LES PATRIMOINES

- 2.7.1 – NATUREL
- 2.7.2 – ARCHITECTURAL
- 2.7.3 – RELIGIEUX
- 2.7.4 – MILITAIRE
- 2.7.5 – TOURISTIQUE
- 2.7.6 – INDUSTRIEL

ANNEXE N° 6 – EXPLOITATION DU MINERAI DE FER	page 38
ANNEXE N° 7 – GEOGRAPHIE PHYSIQUE	page 38
ANNEXE N° 8 – GEOLOGIE	page 38
ANNEXE N° 9 – LES UNITES PAYSAGERES	page 40
ANNEXE N° 10 – LES ZNIEFF	page 43
ANNEXE N° 11 – LES ZICO	page 43
ANNEXE N° 12 – LA FORET	page 45

2.1 – LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE

2.1.1 – GENERALITES

2.1.2 – CLIMAT

2.1.3 – GEOLOGIE

2.1.4 – HYDROGRAPHIE

2.1.5 – OCCUPATION DU SOL

2.1 – LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE

2.1.1 – GENERALITES

TRELON se situe à l'est de l'Avesnois en zone rurale, dénommée les FAGNES.

Les dites FAGNES se sont développées aux pieds de l'Ardenne, sur les plus hautes terres, dont l'altitude varie de 180 à 250 mètres.

2.1.2 – CLIMAT

Sur l'ensemble des FAGNES règne ce qu'il convient d'appeler un climat continental.

2.1.3 – GEOLOGIE

Le sous-sol des FAGNES est constitué de schistes et calcaires carbonifères dévoniens. L'ensemble est recouvert par de l'argile imperméable et peu fertile.

Il y a lieu de mentionner l'étude réalisée par le B.R.G.M. en juillet 1997 quant à la recherche des exploitations de minerais de fer, dans l'Avesnois et en particulier à TRELON.

Les buts de cette étude consistaient à localiser les anciennes exploitations et à déterminer, s'il y a lieu, de prescrire des travaux de sécurité.

En ce qui concerne TRELON aucun travaux de sécurité ne sont à envisager.

L'historique de ces exploitations de minerais de fer à TRELON est le suivant :

- la concession TRELON OHAIN a été accordé au Comte de MERODE par décret du 19 Avril 1811
- les héritiers ont déposé, le 28 Février 1926 une demande de renonciation, celle-ci a été suivie d'une enquête publique du 9 Janvier 1928 au 9 Septembre 1928. Les héritiers sont revenus sur leur décision, le décret n'a donc pas été promulgué.

La concession, toujours valide, est actuellement détenue par Monsieur Louis de TULLE de VILLEFRANCHE et porte sur une superficie de 1600 hectares.

Le Plan Local d'Urbanisme doit donc mentionner cette servitude.

A titre indicatif l'exploitation des minières fut réalisée de la façon suivantes :

- la mine jaune (minerai géodique du Wealdien) en carrière à ciel ouvert, ou par puits et galeries situés en bordure du bois de TRELON.
- La mine rouge (dioxyde de fer du couvinien) par puits et galeries au lieu dit « les Haies » où quelques fontis doivent être comblés régulièrement.

L'arrêt de cette exploitation se situe vers 1880.

L'on note également une ancienne carrière de pierre bleue au lieu dit « le Bois de la Coulonnière » ainsi qu'une ancienne carrière de sable sise rue Victor Hugo à la sortie de l'agglomération.

L'influence sur le paysage et la végétation, de cet ensemble géologique est que le sol argileux, peu fertile et imperméable favorise une végétation prairiale et forestière.

2.1.4 – HYDROGRAPHIE

L'on note une présence générale de l'eau, sous formes de ruisseaux, étangs, marais, qui alimentent les Helpes Majeure et Mineure.

Ce réseau hydrographique important est bien protégé, quant à son entretien et la qualité de l'eau au territoire de TRELON.

2.1.5 – OCCUPATION DU SOL

Le territoire de TRELON, d'une superficie de 3915 hectares est caractérisé par trois ensembles d'occupation du sol nettement distincts, à savoir :

- espace urbanisé	4 %
- espace agricole	16,50 %
- espace boisé	75 %
- espace occupé par l'eau ou non exploitable	4,50 %

Cette occupation se modifie lentement du fait des reboisements entrepris de parcelles à usage de prairies. Celles-ci se situent au nord du Bourg et sont de qualité médiocre.

Il y a lieu de remarquer que la forêt est l'élément majeur d'occupation du sol et représente un potentiel important, économique, mais aussi quant aux paysages, qualités de la flore et de la faune, protection de l'eau. Elle déborde amplement le territoire communal.

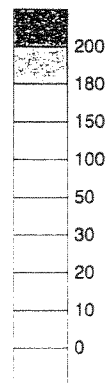
La majorité de l'espace dévolu à l'agriculture est représenté par la prairie « bocagère ». La culture est pratiquée sur le plateau sis à l'est du Bourg où des opérations de remembrement ont eu lieu.

Cette occupation du sol se différencie notablement par rapport à l'entité paysagère dite « Fagne de TRELON » qui est la suivante :

- espace urbanisé	7 %
- espace occupé par l'eau	2 %
- espace agricole	48,8 %
- espace boisé	42,2 %

Géographie physique

Altitudes en mètres



— Réseau hydrographique

— Limites de département

● Valenciennes Chef lieu d'arrondissement

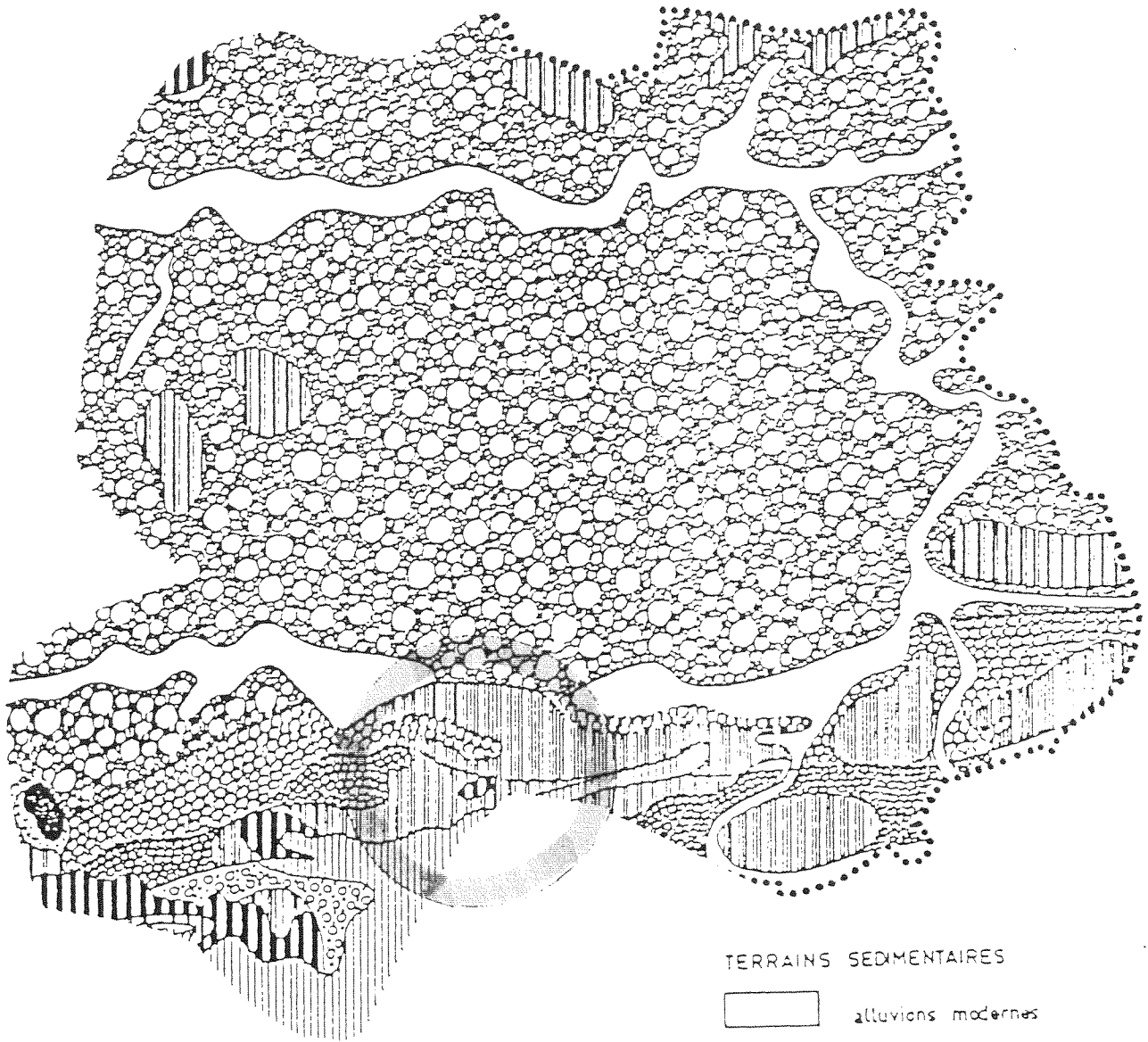


...


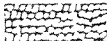


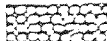

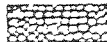

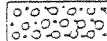
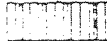

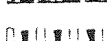
AISNE



Source : IGN, Base de la région de 1:50 000



TERRAINS SEDIMENTAIRES

-  alluvions modernes
-  calcaires schistes et psammites
-  schistes verts et psammites
-  schistes calcareux et calcaire
-  calcaire compact bleu foncé
-  schistes calcschistes et calcaire
-  grauwaacke de montigny et grès d'anor
- 
- 
- 
- 
- 

2.2 – LE PAYSAGE

2.2.1 – ENTITE PAYSAGERE D'APPARTENANCE

2.2.2 – UNITES PAYSAGERES

2.2 – LE PAYSAGE

2.2.1 – ENTITE PAYSAGERE

TRELON fait partie de l'entité paysagère dite « FAGNE DE TRELON ».

Elle se présente sous la forme d'un vaste plateau orienté Sud Est – Nord Ouest, parcouru par un réseau hydrographique dense.

Elle est sise au Sud de LIESSIES et EPPE SAUVAGE, c'est le règne de la forêt.

Elle présente des conditions naturelles difficiles : sols froids, omniprésence de l'eau, forêts épaisses.

2.2.2 – UNITES PAYSAGERES

Le territoire de TRELON se situe au sein de deux unités paysagères :

- la clairière de GLAGEON – TRELON – OHAIN
- la haute vallée de l'Helpe Majeure

Le bourg se situe dans la clairière, et s'insère dans une ambiance bocagère au maillage dense, qui constitue le trait identitaire de cette unité paysagère.

Des cultures développées sur le plateau, sis à l'est, constituent des ouvertures visuelles débouchant sur un panorama de grande qualité en direction de l'agglomération.

Un plan d'eau sis au Nord du Bourg, l'Etang du Hayon, anime le paysage. Il présente une superficie de 19 hectares.

Il a été créé au Moyen âge, abandonné, et recréé en 1935.

L'on peut y pratiquer la pêche et le canotage.

Il alimente le ruisseau du Laudrissart affluent de l'Helpe Mineure.

Le reste du territoire est constitué par la forêt, et s'intègre à l'unité de la vallée de l'Helpe Majeure.

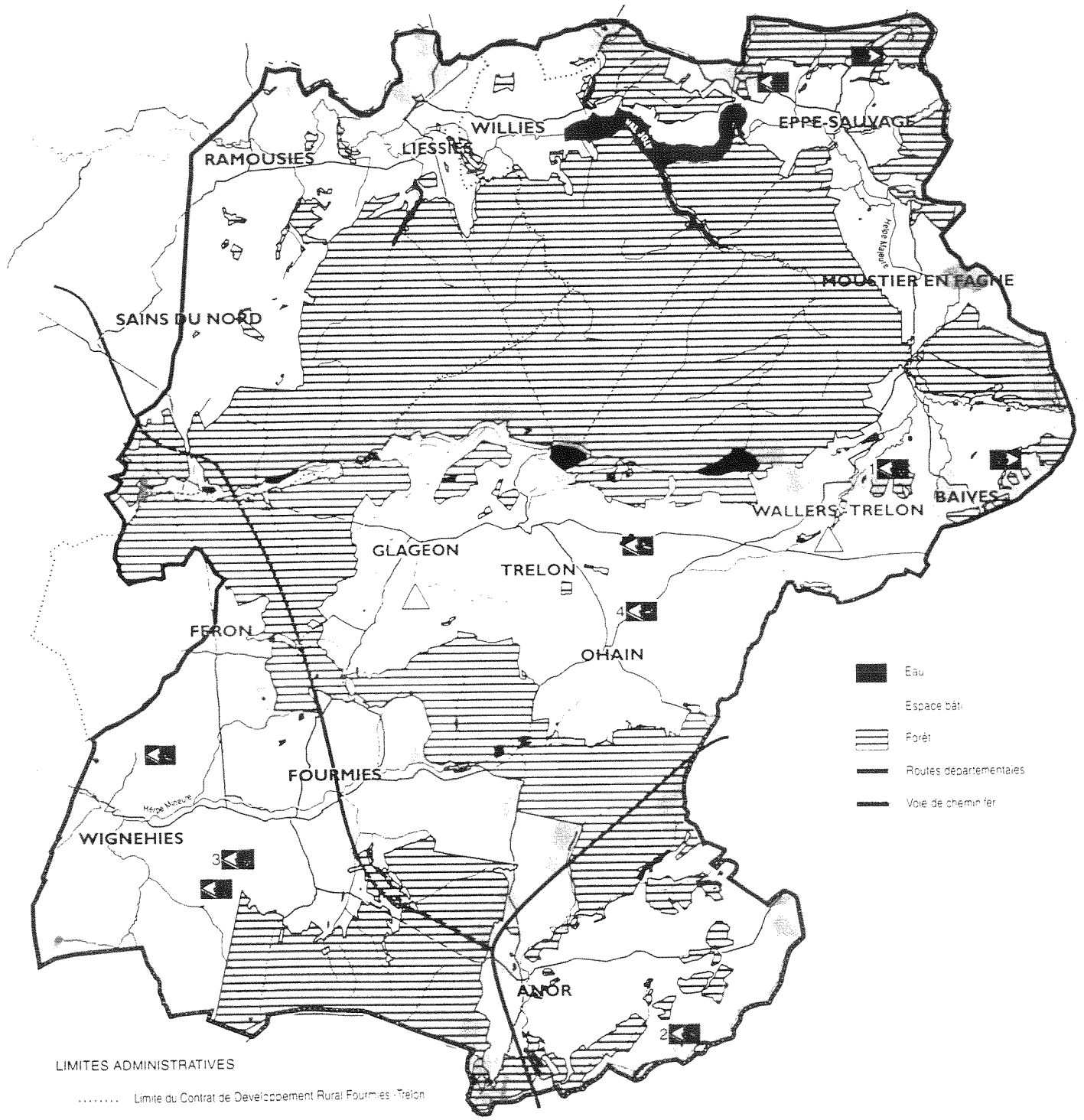
La forêt de par son importance constitue un des éléments principaux du paysage.

La richesse de la flore et de la faune, qu'elle abrite constitue un patrimoine naturel très riche.

Cet ensemble est animé par un plan d'eau créé au Moyen âge, l'Etang de la Folie, d'une superficie de 29 hectares. Il est situé sur les territoires de TRELON et WALLERS TRELON et présente un intérêt écologique important. Il donne naissance au Vyon, affluent de l'Helpe Majeure.

L'ancienne carrière du Château Gaillard sise à l'est de l'Etang du Hayon actuellement inexploitée et remplie d'eau a été intégrée à la zone naturelle protégée.

Les unités paysagères



2.3 – LES HABITATS

2.3.1 – ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES.

2.3.2 – ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

2.3.3 – DIRECTIVE HABITAT

2.3 – LES HABITATS

2.3.1 – ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUES – en abrégé ZNIEFF.

La majeure partie de la commune est incluse dans la ZNIEFF 0076 de type 2 dite « complexe écologique de la Fagne forestière ». Elle porte sur 23 700 hectares.

Sont incluses, dans ce périmètre, les ZNIEFF de type 1 suivantes :

- 76.1 – la forêt de TRELON et ses lisières
- 76.2 – la forêt domaniale de Bois l'Abbé et ses lisières
- 76.4 – étang de la Folie
- 76.17 – étang du Hayon

Le Sud de TRELON est inclus dans la ZNIEFF 0079 de type 2, dite « Plateau d'ANOR et vallée de l'Helpe Mineure en amont d'ETROEUNGT.

Est incluse dans ce périmètre la ZNIEFF de type 1 suivante :

- 76.6 – Bois de GLAGEON et Bois de TRELON

Elle comprend également la partie « prairies bocagères » sise au sud de l'agglomération.

L'ensemble de ces ZNIEFF de type 1 fait partie des milieux naturels retenus, au schéma régional de protection des milieux et paysages naturels, établi en 1993 par la DRIREN Nord Pas de Calais, comme prioritaires en terme de protection.

2.32 – ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX en abrégé ZICO.

La ZICO se calque sensiblement sur les mêmes limites que les ZNIEFF de type 1 au territoire de TRELON.

Elle trouve son origine en la directive communautaire N° 79/409 concernant les oiseaux.

Elle est répertoriée sous le code NC 06, ZICO Forêt de Thiérache d'une superficie de 22 400 hectares. Elle couvre les forêts de TRELON, GLAGEON, FOURMIES, HIRSON et SAINT MICHEL, ainsi que les bocages sis en lisières.

Il s'agit en fait d'un instrument de reconnaissance et de mise en garde sur l'intérêt patrimonial de la zone aux fins d'assurer sa protection.

2.3.3 – DIRECTIVE HABITAT

La mise en place de la DIRECTIVE HABITAT 92/43, dans la région Nord Pas de Calais, par la DRIREN, a permis de pré-inventorier 3 sites susceptibles d'intégrer le réseau NATURA 2000.

Les forêts, bois, étangs et bocages de la FAGNE et du Plateau d'ANOR constituent l'un de ces sites.

TRELON se trouve donc dans le périmètre dudit site.

LESZ NIEFF

ZNEFF n°76.18

ZNEFF n°76.13

ZNEFF n°76

FORET DOMANIALE DE

ZNEFF n°76.17

ZNEFF n°76.4

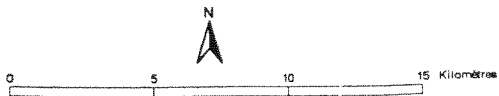
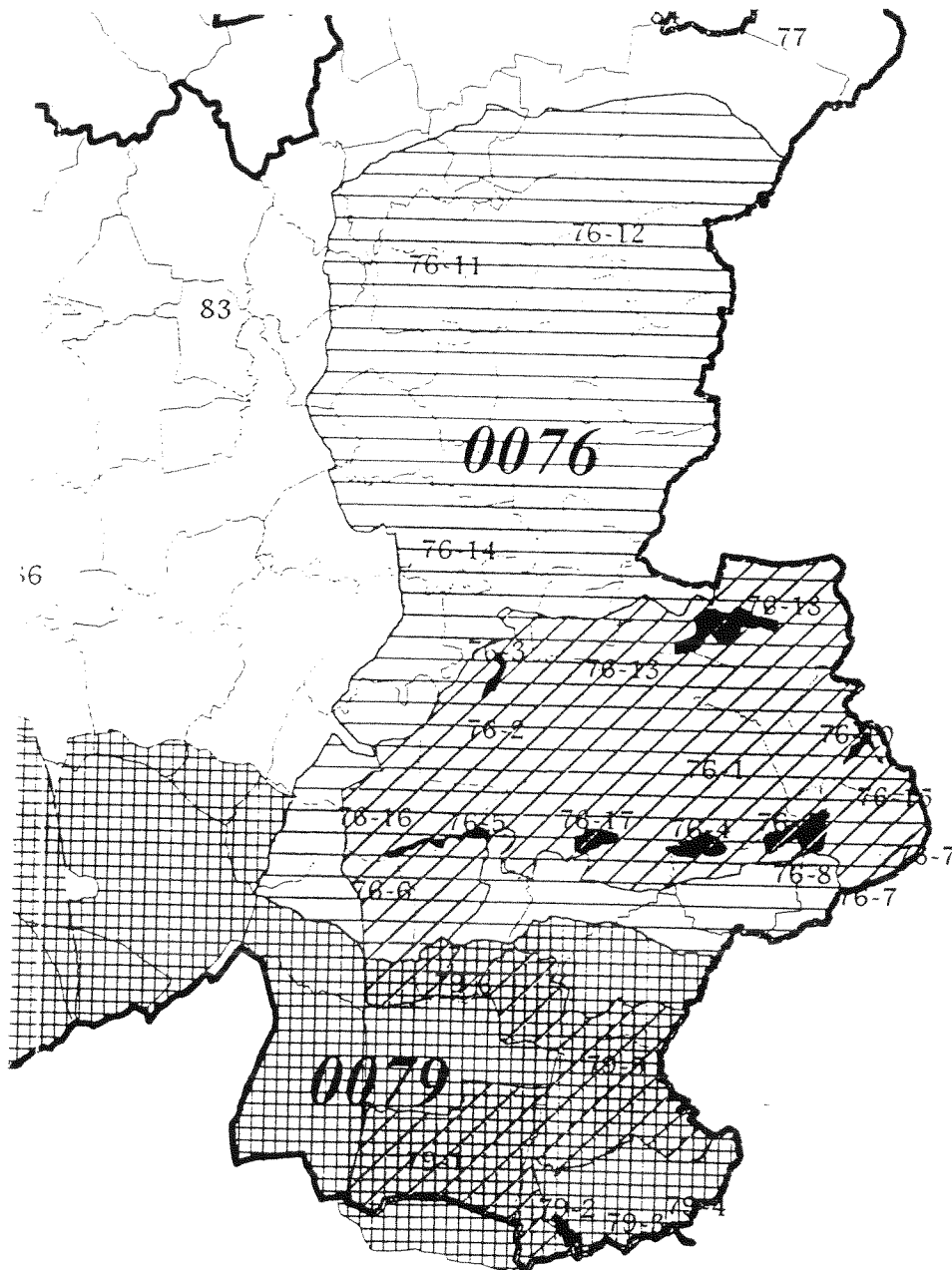
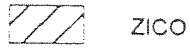
ZNEFF n°76.1

ZNEFF n°76

ZNEFF n°79.6

ZNEFF n°79

Zones d'Importance pour
la Conservation des Oiseaux
(ZICO)



Sources:
SIGALE
Limites communales - © IGN - BD CARTO - 1989-
ZICO - DIREN/SIGALE - 1994.
ZNIEFF - DIREN/SIGALE - 1993.

2.4 – LA FAUNE ET LA FLORE

2.4.1 – LA FAUNE

2.4.2 – LA FLORE

2.4 – LA FAUNE ET LA FLORE

2.4.1 – LA FAUNE

Cet ensemble de massifs boisés et de bocages abrite l'une des populations les plus importantes de rapaces diurnes nicheurs du Nord de la France.

En particulier plusieurs espèces rares typiques des massifs forestiers ardennais telles que l'Autour et le Milan royal.

Pratiquement toutes les espèces de passereaux forestiers y sont représentées. L'on note également et le stationnement et l'hivernage de populations importantes d'anatidés.

Il ne faudrait pas oublier le grand gibier représenté essentiellement par les sangliers et chevreuils, qui trouvent en ces lieux un biotope favorable. Leur population est importante et soigneusement gérée par les chasseurs et propriétaires.

Le bocage abrite une population intéressante composée de lièvres et perdrix qui y trouvent le gîte et la nourriture. Là également une bonne gestion permet de préserver l'ensemble.

Il y a lieu de signaler également la reproduction de divers amphibiens, reptiles et mammifères rares sur le plan régional tels que salamandres, martres et blaireaux.

2.4.2 – LA FLORE

De très nombreuses espèces végétales forestières, préforestières et herbacées composent le massif boisé.

Les feuillus sont dominants (chênes, hêtres, charmes, etc...) On les trouve sous forme de futaies, dont certaines sont très anciennes, taillis sous futaie et taillis.

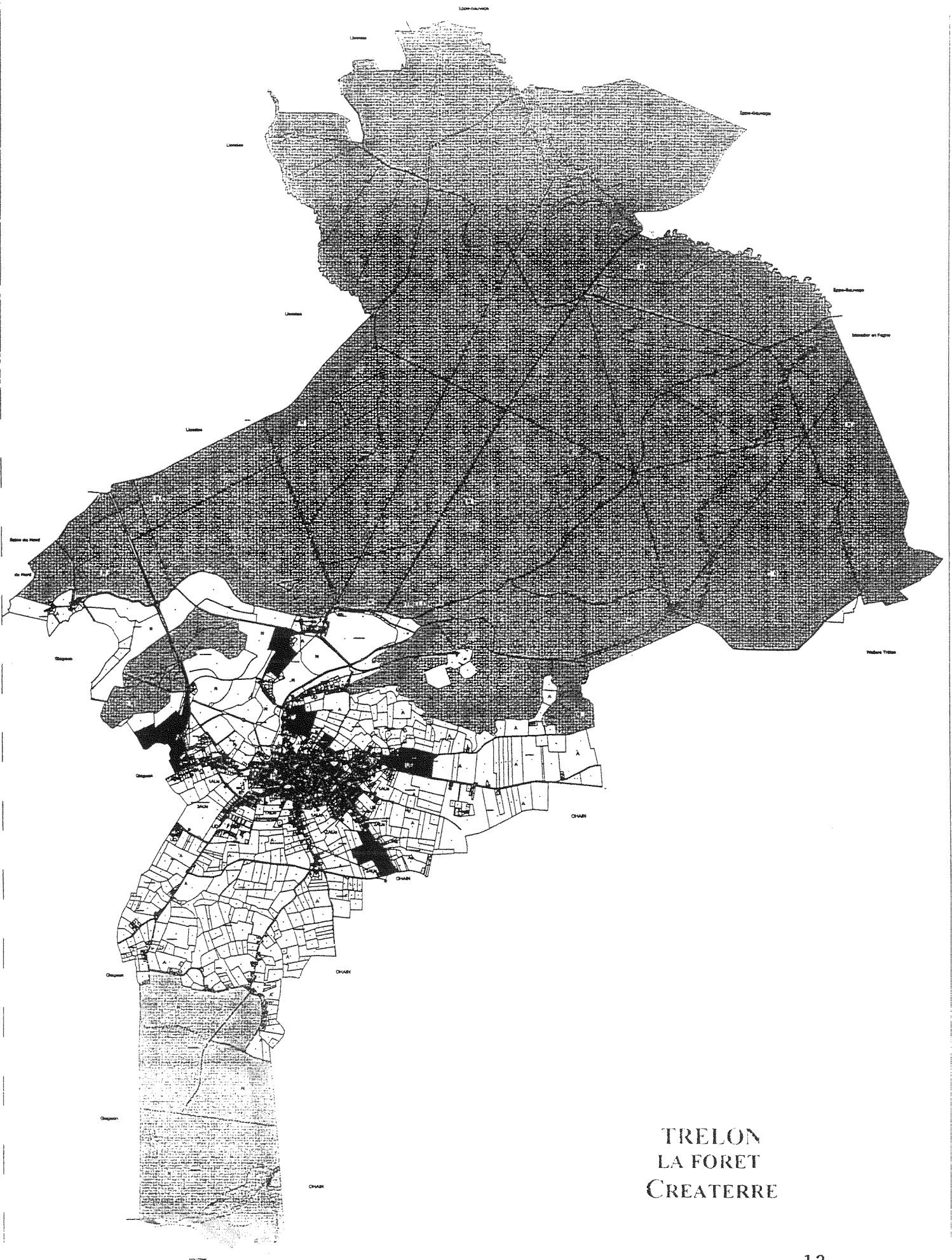
Ce massif abrite de remarquables végétations qui illustrent les multiples potentialités du site, ainsi que ses particularités biogéographiques.

La forêt de TRELON, et ses lisières, hébergent une flore comprenant plus de soixante espèces peu courantes et exceptionnelles, dont au moins une douzaine d'espèces protégées.

Les haies du bocage sont composées de feuillus. Les arbres les plus caractéristiques de ces haies sont les charmes têtards, mais aussi des reliquats forestiers représentés par des chênes, frênes et hêtres en général ainsi que quelques peupliers.

Sur les rives des étangs croissent des espèces peu communes amphibies ou oligo-mésotrophes, dont une quinzaine de plantes protégées en région Nord Pas de Calais, deux en France (le plantain d'eau à feuilles de graminées en particulier) et sept autres menacées (liste rouge régionale)

Le dossier « Porté à connaissance » disponible en Mairie contient des fiches détaillées et intéressante sur le sujet FAUNE et FLORE.



TRELON
LA FORET
CREATERRE

2.5 – L'ESPACE A VOCATION AGRICOLE

2.5 – L'ESPACE A VOCATION AGRICOLE

L'espace consacré à l'agriculture se situe majoritairement au Sud et à l'Est du Bourg.

La partie Sud présente un ensemble de prairies bocagères remarquable et dense. Elle est surtout consacrée à l'élevage. Quelques champs ouverts apparaissent côté GLAGEON.

Cet ensemble recelle un hameau dit « les Haies » qui abrite des exploitations agricoles, mais aussi d'anciennes fermes restaurées et occupées en résidence principale par les propriétaires.

La partie Est présente un ensemble de champs ouverts et quelques restes de prairies bocagères. Cet ensemble accueille le hameau de BEAULIEU.

Cette partie du territoire a fait l'objet d'un remembrement qui a fait disparaître la majeure partie des haies bocagères. De ce fait, l'écoulement et la concentration des eaux de ruissellement, aux points bas est beaucoup plus rapide.

Le Bourg n'est pour l'instant pas menacé d'inondations et de coulées de boues à conditions que les haies qui subsistent restent en place.

D'autre part les haies bocagères disparues de ce section Est n'absorbent plus les nitrates répandus sur le sol, d'où un risque de pollution des nappes phréatiques.

La partie Nord présente également un ensemble de prairies bocagères de moindre qualité dont les haies accueillent surtout des reliquats forestiers et un peu de charmes têtards. Elle est consacrée à l'élevage. Le hameau du LAUDRISSART est en bordure ouest de cette zone, il n'est accessible que par le territoire de GLAGEON.

Des reboisements sont en cours en ce secteur vers les étangs du Hayon et de la Folie. Ils concernent des pâturages médiocres. Les arbres plantés sont majoritairement des feuillus et quelques résineux (près du Hayon)

Une étude est en cours dans le cadre du Contrat de développement rural. D'après la préétude 18 fermes se partageraient l'exploitation des quelques 645 hectares dévolus à l'agriculture actuellement

L'étude en cours pourra seule préciser la situation exacte et l'importance économique non négligeable de ce secteur d'activité sur TRELON. Elle dégagera également des stratégies de développement de ce secteur économique.

2.6 – L'EAU – LES RISQUES NATURELS

2.6.1 – L'EAU

2.6.2 – LES RISQUES NATURELS

2.6 – L'EAU – LES RISQUES NATURELS

2.6.1 – L'EAU

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a été mis en œuvre. Il a été approuvé le 1^{ER} Décembre 1996. Plusieurs de ses dispositions ont des incidences sur le P.L.U.

TRELON est inclus dans le périmètre du contrat de rivière des DEUX HELPES.

Le réseau hydrographique est relativement important. Il comporte 8 ruisseaux et canaux qui sont : les ruisseaux du Corbion, de la Fontaine, du Rond Bois, du Laudrissart, du Vyon, de la Chenelle, ainsi que les canaux de la Folie et du Laudrissart. Ce sont des affluents des Helpes Mineure et Majeure.

L'alimentation en eau potable est assurée par 2 forages sis au Lieu dit « les Haies ». Ceux ci sont protégés par arrêté préfectoral du 25 Mai 1989. Un forage d'essai est autorisé, à titre provisoire, dans le même secteur.

Les dits forages se situent dans la zone bocagère dense, et par conséquent bénéficient de la protection contre la pollution assurée par les haies bocagères.

L'ensemble de l'agglomération est alimentée en eau potable par un réseau d'adduction et de distribution SIDEN exploité par le SESEA.

Un arrêté préfectoral portant délimitation de carte d'agglomération d'assainissement de TRELON a été pris le 10 Juin 1977. Il couvre tout ou partie des communes dont les effluents sont ou seront traités par la station d'épuration de TRELON.

Il prescrit la création des zones d'assainissement collectif et non collectif.

La procédure de délimitation des zones d'assainissement se réalise de façon autonome. Le SESA est chargé des études, de la procédure ainsi que de la surveillance des installations en zone non collective,, le SIAN procéderait aux travaux d'aménagement de cette zone.

Il y a lieu de noter que la partie agglomérée de TRELON est entièrement assainie par un réseau exploité en système unitaire.

Les effluents sont traités par la station intercommunale de TRELON, les effluents traités sont rejetés dans le ruisseau de Laudrissart.

La qualité de rejet est bonne.

Les réseaux et stations sont construits par le SIAN, le SESEA exploite l'ensemble.

2.6.2 – LES RISQUES NATURELS

Après recherches, la commune n'a pas trouvé trace de dossiers ayant trait à une inondation qui aurait eu lieu du 19 Décembre 1993 au 2 janvier 1994 pour laquelle un arrêté de catastrophe naturelle aurait été pris.

Il est possible sans aucune certitude à ce sujet, que la prairie très humide sise entre la rue du Fourneau (RD 963) et l'Etang du Hayon ait été inondée à cette époque. Il s'agit d'une zone non constructible et protégée au niveau écologique.

2.7 – LES PATRIMOINES

2.7.1 – NATUREL

2.7.2 _ ARCHITECTURAL

2.7.3 – RELIGIEUX

2.7.4 – MILITAIRE

2.7.5 – TOURISTIQUE

2.7.6 – INDUSTRIEL

2.7.1 – LE PATRIMOINE NATUREL

TRELON présente un vaste ensemble écologique, qui constitue l'un des plus remarquables complexe forestier et bocager de la région Nord Pas de Calais, aux caractères déjà nettement continentaux.

De nombreuses espèces végétales et animales sont ici en limite occidentale de leur aire de répartition. Elles confèrent à cet espace naturel un intérêt biogéographique indéniable.

Il est exceptionnel que la FAGNE DE TRELON ait conservé son aspect « sauvage » jusque maintenant en des lieux très peuplés.

Il y a lieu de noter la présence de nombreuses espèces protégées au sein des multiples habitats de cet ensemble d'une qualité paysagère et écologique exceptionnelle.

2.7.2 – LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les constructions édifiées soit dans la partie agglomérée, soit dispersées à vocation agricole relèvent de l'architecture avesnoise.

Celle ci est caractérisée :

- d'une part par les matériaux employés qui sont, la pierre bleue, la brique rouge, l'ardoise noir bleuté.
- D'autre part par la place de ces matériaux dans la construction
- La pierre bleue est employée pour les soubassements, angles en élévation, chaînages, encadrement des portes et fenêtres, marches extérieures
- La brique rouge constitue les murs
- L'ardoise est utilisée pour la couverture

Le centre historique du Bourg présente un grand intérêt architectural bien préservé.

D'autre part, un site inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 9 Décembre 1986 est situé près du centre historique, il s'agit du château de TRELON. Celui ci constitue un ensemble monumental dans la plus pure tradition architecturale avesnoise.

Il bénéficie d'une servitude de protection des monuments historiques.

A l'exception des 3 petits hameaux : les Haies, Beaulieu et Laudrissart qui regroupent des exploitations agricoles, les habitations, commerces et activités sont toutes agglomérées autour du centre historique. Il y a lieu de noter une urbanisation linéaire notamment le long des grandes voies de circulation.

2.7.3 – LE PATRIMOINE RELIGIEUX

L'église actuelle, sise sur la Place et dans le centre historique n'est pas très anciennes. Elle est construite sur l'emplacement d'un édifice de culte plus ancien et probablement plus vaste. L'on trouve trace de cet édifice en 1478 où selon la chronique, le Roi de France Louis XI y serait allé faire ses dévotions après la prise de TRELON par ses troupes.

Le chœur actuel date de 1563 et 1578, il est d'architecture simple de style avesnois.

Le corps de l'église daterait de 1706 il est construit en pierre de taille bleue.

La tour et son clocher datent de 1825 et sont de style avesnois.

Elle renferme des objets du culte intéressants, notamment un tableau intitulé « la descente de croix » attribué à VAN DYCK.

Sur l'ensemble du territoire, l'on note la présence de chapelles votives des XVII et XVIIIème siècles construites en pierre bleue et brique.

2.7.4 – LE PATRIMOINE MILITAIRE

Il ne reste plus de traces visibles du château fort édifié en 1150. Cette forteresse, du fait de sa position frontalière, eu a subir de nombreux sièges ainsi que des destructions. Il fut démantelé en 1678 lors de l'annexion à la France. Le pont-levis qui seul avait été épargné ne fut détruit qu'en 1832.

Sur son emplacement s'élève le château actuel.

TRELON, indépendamment de la forteresse, fut un bourg fortifié. Une partie du rempart est encore visible de part et d'autre de l'escalier Royal, qui permet d'accéder du château à l'église. L'on peut également voir encore les restes d'une tour dénommée « Tour du Roi » incorporée dans une maison.

2.7.5 – LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

TRELON offre grâce à son vaste domaine boisé, ses étangs, ses paysages des possibilités de loisirs intéressants, telles que : chasse, pêche, canotage, connaissance de la nature, randonnées, etc....

Un réseau de sentiers pédestres, équestres, cyclotouristes existe sur son territoire. Il fait partie du Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du 15 Novembre 1993.

Un autre élément de tourisme existe : LE BOL VERT, rue Clavon.

Ce centre de loisir agréé Jeunesse et Sports N° 59601092 et l'Education Nationale N° 05990401 propose : hôtellerie, restauration, salle de conférence, base nautique, tir à l'arc, mini-golf, équitation de randonnée et manège, promenade attelée, VTT, séjours spécialisés, etc...

L'ancienne verrerie sise rue Clavon, fait partie de l'Ecomusée de FOURMIES TRELON et présente des expositions et démonstrations de soufflage de verre.

Le terrain de camping à la ferme n'existe plus. Un projet sous forme de bungalow loués pourrait voir le jour dans l'enceinte du BOL VERT.

2.7.6 – LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le passé industriel de TRELON fut prospère malgré les invasions et destructions endurées au cours des siècles.

A partir de la fin du 19^{ème} siècle, l'on constate un déclin des activités industrielles dû à différentes causes :

- L'industrie métallurgique situé notamment au HAYON et à LAUDRISSART est disparue fin du 19^{ème} siècle en même temps les mines de fer ont été fermées en 1880. Ce genre d'activité se regroupait vers les régions produisant du charbon et des minerais à plus forte teneur en fer.
Il ne reste que quelques bâtiments près de la gare exploités à d'autre fin
- Les tanneries et fabriques de chaussures ont disparues également, la dernière en 1946.
- L'industrie verrière a fermé ses portes en 1977 (S.A. PARENT) – Les bâtiments sis rue Clavon ont été achetés par la Commune.
Une partie a été revendue à la Maison des Enfants où un pôle de tourisme et loisir « LE BOL VERT » a été créé et se développe.
Le reste est intégré à l'Ecomusée de FOURMIES notamment des fours.
- Le textile est toujours présent à TRELON
Rue Ansiau les bâtiments qui abritaient les filatures, tissages, corderies et bonneterie sont réhabilités et occupés par diverses activités et ce entièrement
La zone d'activité rue Victor Hugo abrite la corderie passementerie HOUZE
Un centre technique du bois a été créé Route de Chimay.

Selon les résultats du recensement 1994 il y a 61 établissements en activité employant 260 personnes.